

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / commande publique / marchés publics

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché notifié le 30 juin 2023 à l'entreprise **TAND'M** pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la « Réhabilitation de la gendarmerie intercommunale », montant du marché : **99 781.89 € H.T.**

Vu la proposition d'**avenant n°1** ayant pour objet la réévaluation des honoraires de maîtrise d'œuvre à **95 371.62 € HT**, la réalisation d'études supplémentaires pour résoudre la problématique de portance de dalle impliquant une plus-value **en phase APS de 5 167.56 € HT et en phase APD de 1 856.74 € HT**, la réalisation d'études supplémentaires pour prendre en compte les modifications programmatiques impliquant une plus-value de **3 183.24 € HT**.

DÉCIDE

D'approuver l'**avenant n°1** impliquant une plus-value globale de **5 797.29 € H.T.** au montant de la tranche ferme de **99 781.89 € H.T.**, portant ainsi le montant du marché à **105 579.16 € H.T.**

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 25 avril 2025.

Le Président,
Patrice HILT



ACQUÉ
RÉCEVÉ
Publ. 28/04/2025
Rec. 28/04/2025
le 28/04/2025